



Membres en exercice	27
Membres présents	20
Suffrages exprimés	21
Pour	19
Contre	2
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/54

Objet : Acquisition de deux parcelles de terre cadastrée AE 75 et 78 sises lieu-dit Saint Louis

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Jérôme LABORIE, Kévin LABORDE, Christophe ERMOLENKO, Séverine LOPEZ, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Aurélie PACE, Elian GOMEZ, Nathalie SIMARD

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS, Delphine FERRERES VALAT, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA

Secrétaire de séance : SIMARD Nathalie

Il est programmé, au lieu-dit Saint Louis, la création d'un projet d'intérêt général.

Dès lors, il convient d'acquérir les parcelles cadastrées AE 75 et 78 d'une superficie totale de 40 584 m², appartenant aux Consorts Du Pont, au prix de 45 000€.

Les propriétaires ont confirmé leur accord.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

- les seuils applicables à la consultation du service des domaines
- que le Conseil Municipal peut valablement délibérer,

Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20240930-202454-DE Date de télétransmission : 09/10/2024 Date de réception préfecture : 09/10/2024

Le conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AE 75 et 78 d'une superficie totale de 40 584 m², appartenant aux Consorts Du Pont, au prix de 45 000€,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes préalables et consécutifs à cette acquisition et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue

Pitot 34000 Montpellier) par voie
dématerielle sur le site www.telerecours.citoyens.fr dans un délai de deux à compter de la publication.

034-213403363-20240930-202454-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240930-202454-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024